

Puis M. Roger Linster insiste longuement, dans le cadre de l'intégration sociale de l'adulte mentalement déficient, sur le logement de ceux-ci. Il prône, pas des internats-ghettos ni des foyers spécialisés, mais des logis séparés, accompagnés de services spécialisés. "Le déficient n'habite plus dans un foyer, mais le foyer lui apporte ses services dans son domicile privé" s'écrie-t-il.

Le directeur insiste aussi sur la nécessité d'assurer la formation continue des handicapés.

Tout cela pose certainement de grandes exigences à la solidarité nationale, mais seule est grande une nation qui sait s'occuper de ses marginaux!

C'est aux parents de ceux-ci d'amener notre société à accepter ceux-ci comme des partenaires égaux en dignité.

L'intégration est possible; si la société est prête à appliquer de façon concertée les aides compensatoires que la technique moderne, la médecine, l'architecture et les différents services sont en état d'offrir.

A la dernière assemblée, du 22 mars 1979, de la même Ligue, j'ai réitéré ces propos, en les précisant, et en soulignant mon souci de voir au Luxembourg s'opérer graduellement et parallèlement à l'intégration sociale une intégration scolaire de plus en plus prononcée.

Je voudrais terminer mon bref historique du fait que l'opinion publique luxembourgeoise commence à s'intéresser à ces problèmes, en soulignant que la politique - et c'est un fait très positif - commence à s'en préoccuper sérieusement.

Dans sa très importante charte "Grundsätze der ökologischen Bewegung/ 20-Punkte Forderungskatalog/Allgemeine Gesellschaftspolitische Vorstellungen" que le Mouvement écologique luxembourgeois a publiée en décembre 1978, il a consacré des passages importants au problème qui nous préoccupe ici. Le Mouvement écologique se définit, e.a., comme un mouvement qui "tritt für einen Fortschritt ein, der sich nach den Grundbedürfnissen aller Menschen richtet, die Entfaltung der Persönlichkeit jedes Einzelnen